

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc**

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
30 JUIN 2016**

SOMMAIRE

1. Rapport semestriel d'activité.....	1
2. Comptes consolidés intermédiaires résumés.....	34
3. Déclaration des personnes physiques	84
4. Rapport des commissaires aux comptes.....	85



Rapport Semestriel d'Activité

30 juin 2016

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 492 826 417 RCS Montpellier

Siège social : avenue de Montpelliéret – MAURIN 34977 LATTES Cedex

Société de Courtage d'Assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 025 828

Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) Adresse internet : www.ca-languedoc.com

Rapport semestriel d'activité

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers.....	1
1.1 Changement de principes et méthodes comptables	1
1.2 Evolution du périmètre de consolidation	6
2. Résultats Consolidés	6
2.1 Environnement économique et financier	6
2.2 Résultats consolidés	7
3. Structure Financière	8
3.1 Les Fonds Propres	8
3.2 Les parties liées	8

II Gestion des risques

1. Risques de crédit	8
1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique	8
1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit	8
1.3 Exposition	15
1.4 Risque pays	18
2. Risques de marché	18
2.1 Objectifs et politique	18
2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	19
2.3 Exposition : activités de marché	21
2.4 Risque Action	21
2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	21
2.6 Le risque de taux d'intérêt global	22
2.7 Le risque de change	25
2.8 Les risques de liquidité et de financement	26
2.9 Politique de couverture	28
3. Risques opérationnels	29
3.1 Description et Définition	29
3.2 Principales évolutions	29
4. Risques de non-conformité	29
4.1 La prévention	29
4.2 Principales évolutions	30
5. Risques juridiques	31

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers

1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale du Languedoc au 30 juin 2016 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information semestrielle, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2015 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)		
- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions - Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits		1er février 2015 (1)	Oui
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1er février 2015 (1)	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<ul style="list-style-type: none"> - IFRS 8 Secteurs opérationnels - Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles - IAS 24 Information relative aux parties liées - Modification de la définition d'une partie liée 		<p>1er février 2015 (1)</p> <p>1er février 2015 (1)</p> <p>1er février 2015 (1)</p>	<p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Oui</p>
Amendement à IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1er janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016	Oui

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe au 30 juin 2016.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées.

Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9.

Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information à partir du second semestre 2016.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 en même temps que l'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée au second semestre 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole au 1er janvier 2017, tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1er janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'UE.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 de la Caisse régionale du Languedoc et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale du Languedoc sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

1.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport au 31 décembre 2015.

2. Résultats Consolidés

2.1 Environnement économique et financier

	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	Delta 31/12
CAC40	4790	4637	4237	-8,6%
TEC 10	1,21	1,01	0,25	-0,76
Swap 10 ans	1,05	0,89	0,28	-0,61
E3M	-0,01	-0,13	-0,29	-0,16

Marché de taux

Le premier semestre 2016 a vu la poursuite de la baisse des taux. Compte tenu du contexte économique difficile en début d'année, la BCE a étoffé en mars ses mesures de politique monétaire :

- Augmentation du programme de rachat d'actifs et des titres éligibles (80 Md€/mois au lieu de 60 Md€/mois décidés en 2015)
- Nouvelle vague d'opérations de refinancement des banques à 0% (TLTRO 2), pouvant passer à taux négatif en fonction des prêts accordés à l'économie

Ces mesures ont contribué à alimenter la forte volatilité des marchés, du fait des masses inédites de liquidités en circulation, s'ajoutant aux craintes sur la croissance mondiale (Chine, Etats Unis, Pays émergents) et sur le prix du pétrole.

En fin de semestre, le Brexit a entraîné un surcroît de demande sur les obligations souveraines les moins risquées. Il en résulte une baisse des taux longs à des niveaux jamais connus.

Concernant les taux courts, la BCE a baissé ses taux : le principal taux directeur est passé de 0,05% à 0%, le taux de la facilité de crédit est passé de 0,30% à 0,25% et une nouvelle baisse du taux de dépôt (jj) de -0,30% à -0,40% est enregistrée.

Marché actions

Après un début d'année déjà difficile (chute de 16 % en six semaines, le pire démarrage depuis 2000), après un redressement porté par les espoirs d'amélioration économique et par le rebond du pétrole, le choc du vote « leave » au Royaume-Uni aura fini de noircir le tableau pour les marchés à mi année.

Avec une chute de 8,6% en six mois à 4.237 points (soit 400 points de perdu et près de 60 milliards d'euros de capitalisation boursière envolés), la Bourse de Paris a enregistré son pire semestre depuis 2011, et son pire premier semestre depuis 2008. Deux exercices marqués par la crise de la zone euro et par la faillite de Lehman Brothers.

2.2 Résultats consolidés

Activité commerciale

Près de 26 000 nouveaux clients ont rejoint la CR au 1^{er} semestre 2016. Les actions en matière de conformité réglementaire conduisent à recentrer notre fonds de commerce sur des clients actifs.

En assurances des biens et des personnes, le rythme de souscriptions est dynamique (affaires nouvelles : +12% / S1 2015). En net, le portefeuille progresse de près de 16 000 contrats, soit +3% depuis le début de l'année, pour un total de 524 000 contrats à fin juin.

L'encours de collecte bilan et hors bilan, à 24,5 Md€, s'accroît de 2,5% sur 1 an grâce à la progression des DAV (+8,8 % sur 1 an) et aux flux sur l'épargne logement (encours épargne logement +9,8% sur 1 an) mais il est pénalisé par le contexte de marché (baisse des valeurs mobilières, remboursements anticipés d'obligations CASA). La part de marché en collecte bilan ressort à 30,38% (à fin avril).

Les réalisations de crédits atteignent 1 467 M€, en hausse de 11% par rapport au 1^{er} semestre 2015. Les encours, à 17,5 Md€, progressent de 2,8% sur 1 an, avec un niveau assez soutenu de remboursements anticipés (292 M€ de remboursements anticipés habitat vs 339 M€ au 1S15).

La part de marché relative aux crédits s'établit à 35,25% (à fin avril).

Résultats financiers

Au 30 juin 2016, le PNB s'établit à 318,3 M€, en hausse de 2,6% par rapport au 1^{er} semestre 2015, bénéficiant du versement des dividendes de Crédit Agricole SA (via SAS Rue de la Boétie) en hausse par rapport à 2015. Le PNB d'activité est pénalisé par les marges négatives sur les produits d'épargne et l'effet des réaménagements et des remboursements anticipés de crédits, mais enregistre les effets d'une activité dynamique. Il est quasiment stable hors éléments exceptionnels.

Les charges de fonctionnement à 155,8 M€ sont en évolution de +4,0% par rapport au 1S15, intégrant l'effet du résultat net à fin juin sur l'intéressement et une charge exceptionnelle relative à l'arrêt du projet de refonte du Système d'Information monétique groupe.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation ressort en progression de 1,3% à 162,5 M€. Le coefficient d'exploitation à 49,0% traduit la bonne maîtrise des moyens alloués.

Le coût du risque global s'établit à un niveau historiquement bas, soit 15,2 M€ au 30 juin 2016, en baisse de 17,1% par rapport au 1^{er} semestre 2015.

L'amélioration du niveau de risque de la Caisse Régionale se concrétise également dans le recul du taux de créances douteuses et litigieuses, à 3,62 % au 30/06/2016 contre 3,85% au 31/12/2015. La Caisse Régionale conserve son niveau de provisionnement avec un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses à 82,0%.

Le Résultat Net s'établit à 109,6 M€ en hausse de 14,8%, bénéficiant aussi de la baisse de la pression fiscale.

3. Structure Financière

3.1 Les Fonds Propres

Les capitaux propres sont présentés en point 5-13 des Comptes consolidés intermédiaires résumés ; leur évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres.

3.2 Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en point 10 des Comptes consolidés intermédiaires résumés.

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie qui n'est pas en mesure d'honorer sa créance vis-à-vis de la Caisse régionale dans un délai imparti.

1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique

L'activité de crédit est encadrée par la politique crédit mise à jour chaque année et validée en conseil d'administration. Elle est établie par **la Direction des Crédits** en concertation avec les Directions concernées et le Contrôle Central des Risques sous le contrôle du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR).

La politique crédit intègre des règles générales relatives notamment à la territorialité, à la politique de traitement du risque, au schéma délégataire et à la politique de garantie. Elle est complétée de politiques sectorielles spécifiques aux marchés. Y sont également présentés le dispositif de contrôle et les limites d'intervention réglementaires et opérationnelles.

Dans la mise à jour 2016 validée par le Conseil d'Administration du 27 mai, des évolutions ont été apportées notamment

- o l'application de règles communes au groupe sur les sûretés venant en garanties des crédits octroyés
- o l'ajustement de certaines délégations crédit
- o des précisions sur la définition des LBO/FSA

1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit

1.2.1 Principes généraux de prise de risque

En accord avec les principes généraux figurant dans la politique crédit, la Caisse régionale du Languedoc a décliné des règles de délégations crédits par métier, par

marché, par type de financement qui évoluent avec la politique crédits et selon les analyses risques réalisées.

Depuis la réforme BALE II, les notes BALE II sont intégrées dans les outils et usages de la Caisse régionale et utilisées par l'ensemble des réseaux commerciaux comme outil de mesure du risque (et donc du niveau de délégation requis) mais aussi comme indicateur alertant sur une dégradation et donc sur un risque potentiel.

Plus globalement, le dispositif d'analyse et de prise de risque s'articule autour de :

- de règles d'octroi assurant que tout dossier significatif soit présenté en Comité d'Escompte Régional voire en Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.
- de contrôles permanents (1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré niveau 1 (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré niveau 2 par les unités dédiées au contrôle au niveau du siège). L'ensemble de ces informations est consolidé par le contrôle permanent et fait l'objet d'une présentation en comité de contrôle interne.

Le schéma délégataire détermine le niveau de la décision d'octroi suivant la notion d'encours liés qui est directement associée à la notion de Groupe de Risque, et selon des seuils dépendant du marché et de la notation interne (ainsi que certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le dispositif « d'avis risque indépendant » est en place à la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les évolutions réglementaires ou les directives de l'inspection générale, contribue à renforcer la sécurité du système. Depuis la politique crédit de 2015, tout dossier répondant aux critères de limites individuelles sera soumis à l'avis risque indépendant avant son passage en Conseil d'Administration

Evolution sur le premier semestre 2016 : mise en place de nouveaux « parcours » clients sur les crédits habitat, professionnels, agricoles afin de construire des process de décision alliant profondeur d'analyse et rapidité de décision.

1.2.2 Méthodologie et Systèmes de mesure

A) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour la banque de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards

Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Sur le périmètre de la clientèle des réseaux spécialisés, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation Entreprises est réalisée par le gestionnaire.

En 2015, une mission d'Audit déléguée a mis en évidence des axes prioritaires d'évolution en matière de validation indépendante de la notation. Les modalités d'organisation ont été validées en Comité de Direction au premier semestre 2015 pour être opérationnelles début 2016.

Le Guide des contrôles permanents a été complété en structurant les contrôles en lien avec la lettre jaune 2010-185 et en exigeant des contrôles sur pièces renforcés qui seront réalisés en 2016 par le Contrôle Permanent.

Evolution 1^{er} semestre 2016 : afin de répondre aux exigences réglementaires du double regard, depuis janvier 2016, la validation de la notation corporate est assurée par une unité indépendante des gestionnaires.

A la Caisse Régionale, cette nouvelle mission a été confiée au Contrôle Central des Risques.

B) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions, dénommée encours liés, au titre du risque de crédit intègre l'ensemble des engagements tirés et des engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants de bilan et hors bilan, les données Bale II d'exposition au moment du défaut et de perte attendue.

1.2.3 Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 27 Mai 2016 a validé l'actualisation du dispositif de surveillance qui lui permet de suivre et contrôler l'évolution de ses encours crédit.

A) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées.

- Des limites réglementaires

La Caisse Régionale répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf règlement CBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des Grands Risques) et rappelées dans la CRD4.

Elle respecte ainsi le seuil de 25% de fonds propres que ne doivent pas dépasser les engagements sur un seul bénéficiaire.

La Caisse Régionale procède également aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A. à destination de l'ACPR :

- trimestriellement les 20 plus « grands risques » au format CRD4,
- annuellement la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

- Des limites d'encours par contrepartie

En complément des règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la Caisse régionale s'est fixée des règles internes plus contraignantes qui ont vocation à sécuriser les équilibres fondamentaux en cas de défaillance des emprunteurs et à assurer un suivi strict des encours importants de la Caisse Régionale.

La Caisse du Languedoc a maintenu la fixation des règles internes suivantes pour 2016 :

Toujours fonction des fonds propres ou du résultat net et différenciées par marché, les limites d'encours par contrepartie sont également définies au regard de la notation Bâle II (via la probabilité de Défaut)

	Probabilité défaut < 5% (notes très faible et faible)	Probabilité défaut >= 5% (notes sensibles + défaut)
Collectivités Locales	78 M€	39 M€
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	32 M€	16 M€
Coopératives	16 M€	8 M€
Agriculteurs, Professionnels et Particuliers	16 M€	8 M€
Energies renouvelables ¹	5M€ Corporate 45M€ Projets	

Au-delà de ces limites, la décision sur tout nouveau financement relève du Conseil d'Administration après avis du Comité d'Escompte Régional et avis risque indépendant

Une ligne de financement peut être soumise à la décision du Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan d'investissements à moyen terme programmé par la contrepartie. Sa validité ne peut dépasser 12 mois

Ce dispositif de limites est complété par la recherche d'un partage des encours par contrepartie au-delà d'un seuil d'encours risques liés défini par marché.

- Un suivi des risques significatifs qualifiés à partir de la notation BALE II

Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information annuelle en Comité d'Escompte Départemental ou Régional.

¹ En 2016, maintien d'un plafond spécifique pour les ENR distinguant les encours projets des encours Corporate.

	Seuil Probabilité de défaut <5%	Seuil Probabilité de défaut ≥5%
Collectivités Locales	16 M€	Quel que soit le montant
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	8 M€	4 M€
Coopératives	4 M€	2 M€
Agriculteurs, Professionnels et Particuliers (+ autres segments gérés dans le réseau de proximité)	4 M€	2 M€

Par ailleurs, le risque de concentration est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Au 31/12/2015, la concentration individuelle est inférieure à la moyenne des Caisses régionales du Groupe.

- Des seuils de production annuelle

Ils permettent de suivre le niveau de distribution des crédits sur des activités ou des contreparties jugées sensibles par la Caisse Régionale.

→ 4 secteurs d'activité font l'objet de seuils annuels de distribution :

- la promotion immobilière avec 2 seuils :
 - seuil de production annuelle : 15 % des fonds propres
 - seuil de production par contrepartie : 10 % de la production annuelle
- les crédits syndiqués : 5 % des fonds propres
- la prescription immobilière commissionnée: 25 % de la production annuelle Habitat
- le financement des énergies renouvelables (y compris lettres d'engagement) : 5 % des fonds propres.

En 2015, un nouveau suivi (semestriel) a été défini sur la limite globale d'exposition LBO et reconduit en 2016

	% FP (2398M€)	Seuil 2016
Exposition LBO	1,50%	36M€

Une information semestrielle est faite en Conseil d'Administration.

- Une couverture FONCARIS

Pour mémoire, en complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés.

A noter que cette couverture s'applique à toutes les contreparties de droit privé hors : Collectivités Publiques, SEM, SA HLM, organismes de 1% logement, établissements de crédit, promoteurs immobiliers.

B) Processus de surveillance du risque sectoriel et géographique

Une analyse de l'ensemble des filières économiques sur lesquelles intervient la Caisse Régionale est réalisée annuellement et présentée en Comité des Risques et/ou Conseil d'Administration.

Ces études permettent d'identifier les filières « à risque », d'adapter les délégations crédits et la politique de provisionnement.

Le marché de l'immobilier dont la prescription immobilière, mais également les pharmacies font l'objet d'analyses plus détaillées

Enfin, le risque de concentration géo-sectorielle est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Sur la dernière situation (au 31/12/2015), la concentration est inférieure à la moyenne des Caisses Régionales.

C) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Dans le cadre des contrôles de 2° degré, des revues de portefeuilles sont réalisées par la Direction des Crédits sur les Secteurs et Agences de proximité. Ces revues de portefeuille s'appuient depuis la bascule NICE sur l'outil Atourisk.

En complément, le Comité Retail analyse la situation financière et bancaire des clients sélectionnés. Les critères d'éligibilité reposent sur les dégradations mensuelles de notes bâloises. Ce comité mensuel est composé de la Direction des Crédits, du RCPR, des Risques et Recouvrement et du Contrôle Central des Risques.

Des revues sont également organisées pour les Directions des Réseaux spécialisés à travers les Comités Risques dédiés à ces marchés (CORENT et CORPIM). Les critères d'éligibilité intègrent, en complément des dégradations mensuelles des notes bâloises, celles des cotations BDF.

La Caisse Régionale a également ajouté et mis sous surveillance les LBO et les crédits in fine qui font l'objet de revues de portefeuille spécifiques au moins annuelles au niveau des différents comités évoqués ci-dessus.

Le suivi du risque s'articule autour de différents reportings au niveau siège et de la détection des situations à risque à partir d'outils spécialisés au niveau réseau et siège.

En termes de reporting, le risque de crédit est mesuré au regard des paramètres Bâle II :

- o Au niveau du Groupe, un tableau de bord trimestriel présente les indicateurs usuels : taux de défaut, taux de sensible, emplois pondérés rapportés à l'exposition au défaut (EAD) et perte attendue rapportée à l'exposition au défaut. Ils permettent dès lors de se positionner par rapport à la Caisse Cumul et de suivre l'évolution de la qualité du portefeuille crédit dans le temps.
- o Au niveau de la Caisse Régionale, un point risque est présenté mensuellement en CRI (comité de niveau Direction Générale). L'évolution de l'EAD totale, l'EAD en défaut, la part en risque fort est déclinée de niveau Caisse Régionale et par marché. Un focus sur la qualité de la production (Habitat, Professionnelle, Agricole) est également intégré. Un suivi des niveaux de délégation a

également été ajouté. Trimestriellement le tableau de bord décrit au-dessus complète la présentation usuelle.

Enfin, le tableau de bord des risques Bâle II mis à disposition du Comité de Direction permet notamment le suivi de la qualité de la production mensuelle, au niveau Caisse Régionale et agence.

En termes d'outils de détection du risque :

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent selon des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, le signalement aux agences du risque né, son traitement et la traçabilité des actions entreprises.

Parallèlement, en termes d'objectifs risque fixés pour le réseau, la Caisse Régionale a confirmé l'usage des notions bâloises avec la mesure de l'accroissement sur l'année du risque avéré et de l'encours porté par des partenaires ayant une anomalie de plus de 15 jours.

Le suivi de ces risques en deuxième degré – deuxième niveau par le contrôle central des risques, s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II et de rapprochement comptabilité – risques.

C'est dans cette base que sont sélectionnés des dossiers devant faire l'objet d'une présentation lors des comités « risque ».

Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités mensuels suivants :

- o Le Comité Risque (CRI) de niveau Direction Générale porte sur les thématiques risques : c'est dans cette instance qu'est présenté notamment le point mensuel risque de la CR et les dossiers clients les plus pondéreux
- o Le CORETAIL analyse les dossiers à risque potentiel (basé sur des dégradations de note) sur le réseau de proximité
- o Le CORENT présente les dossiers risqués ciblés à dire d'expert ou selon la notation Bâle II pour les Entreprises et les Collectivités Publiques (en fonction de l'actualité sur le marché)
- o Le CONOR (comité de notation) statue sur les notations corporate spécifiques (dégradation de note si facteurs de risque) ou en cas de désaccord entre proposeur et valideur
- o Le CORPIM a un fonctionnement similaire pour la Promotion Immobilière
- o Le Comité Recouvrement (COREC) statue sur les dossiers en recouvrement amiable ou contentieux
- o Enfin, lors de la réunion risque CDL, les différents marchés présentent la gestion du risque né sur les dossiers les plus pondéreux

▪ **Utilisation de contrats de compensation d'instruments financiers**

La Caisse Régionale du Languedoc n'utilise pas ce type de contrat à ce jour.

▪ Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale du Languedoc n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

1.3 Exposition

1.3.1 Exposition maximale au risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	29 206	22 825
Instruments dérivés de couverture	555 355	480 970
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	654 676	616 178
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	70 875	48 662
Prêts et créances sur la clientèle	16 957 585	16 676 267
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	706 676	697 794
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	18 974 373	18 542 696
Engagements de financement donnés	1 536 659	1 555 931
Engagements de garantie financière donnés	505 883	459 479
Provisions - Engagements par signature	- 5 600	- 7 501
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 036 942	2 007 909
TOTAL Exposition nette	21 011 315	20 550 605

1.3.2 Concentration

◆ Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale exerce son activité en France sur son territoire.

◆ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La Caisse Régionale exerce son activité dans le seul métier de banque de proximité.

◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 5.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

1.3.3 Qualité des encours

① Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, administrations et collectivités publiques).

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4,636 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pooors.

L'exposition au risque de crédit au 30/06/2016 =>

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE Créances saines (€) PD correspondant aux grades et avant transfert de risque	
NOTATIONS	EAD en M€	%
AAA	239,11	5,16%
AA	936,37	20,20%
A	962,65	20,76%
BBB	739,48	15,95%
BB	1300,97	28,06%
B	230,72	4,98%
Sous surveillance	226,78	4,89%
TOTAL	4636,09	

② Dépréciation et couverture des risques

▪ Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Une politique de dépréciation est également mise en œuvre en amont par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II dégradées. La méthode de calcul de ces provisions est conforme aux normes en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole.

Deux types de provisions collectives sont mises en œuvre :

→ Généralement, la perte attendue (EL) calculée grâce aux outils Bâle II est provisionnée :

- pour les contreparties ayant une notation relativement dégradée (notes H et au-delà pour la banque de détail, E+ et au-delà pour le Corporate),
- après prise en compte de la durée restant à courir des contrats et exclusion des crédits moyen terme accordés dans les 12 derniers mois.

→ Plus spécifiquement, les encours sains portés sur les secteurs de la viticulture, des professionnels de l'immobilier, des financements LBO, des acquéreurs immobiliers, le secteur construction/BTP, les cafés-hôtels-restaurants, l'automobile, la boulangerie-

pâtisserie, les productions végétales, le commerce de détail font l'objet de provisions calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces types de financements. En cohérence avec les études de CR, la filière Commerce a été élargie du commerce de détail à tous types de commerce (détail et gros). Une filière Energies Nouvelles-Renouvelables a été mise en place eu égard à l'engagement de la CR dans le secteur sur des projets long terme.

Dans les tableaux ci-dessous, l'exposition au défaut concerne tous les contrats sains par classe de notation ou par filière ayant servi au calcul de la provision sur les données du 31 mai 2016.

▪ **Encours de provisions collectives « Bâle 2 »**

Classe de Notation	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
1 - DAV Part	23	1,1
2 - Crédit Habitat	292	15,9
3 - Crédits consommation	18	0,9
4 - Revolving	3	0,2
5 - Autres crédits bilan GR Part	0	0,0
6 - Engagement hors bilan des part	2	0,1
7 - Financements pro assoc	208	9,6
8 - Financements Agri	55	1,7
9 - Fiancement Asso	2	0,2
10 - Financement professionnel de l'immobili	4	0,4
11 - Financement Coll Pub	2	0,1
12 - Financement ENT (13-14-18)	101	8,2
	711	38,5

(base provisionnable)

▪ **Encours de provisions collectives « Filières »**

Filière	Exposition au défaut (en M€)	Provisions filières (en M€)
Professionnels de l'immobilier	160	20
LBO	154	24
Viticulture/Viniculture	186	28
Acquéreurs immobiliers	244	36
Construction/BTP	265	32
Cafés/Hôtels/Restaurants	252	32
Automobile	62	9
Commerce	444	61
Production végétale	86	5
Pharmacie	128	14
Energies Nouvelles Renouvelables	130	14
	2 111	275

(base provisionnable après stress filière)

▪ Encours d'actifs financiers dépréciés

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations, le taux de couverture des encours dépréciés par agents économiques figurent dans les notes 5.3 et 5.4 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

1.3.4 Coût du risque

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 3,62% des encours de crédits (contre 3,85% au 31/12/2015). Conformément à sa politique prudente de provisionnement, la Caisse Régionale a maintenu une couverture satisfaisante de ces crédits risqués à hauteur de 82,0%.

La Caisse régionale a également ajusté le provisionnement de ses risques sur crédits sains (provisions collectives et filières, voir ci-dessus) et de ses risques opérationnels.

Le coût du risque s'élève à fin juin à 15,2 M€.

1.4 Risque pays

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

2. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

◆ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché

à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

♦ **Les comités de décision et de suivi des risques**

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG)
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
 - Le Comité Normes et Méthodologies
- Organes de suivi des risques de niveau local
 - Le Comité Financier (CFI) trimestriel
 - Le Comité de Trésorerie (COTRE) mensuel hors trimestre

2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des stress scénarios nationaux et locaux donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte.

Par ailleurs :

- un suivi du portefeuille cantonné (produits gérés en extinction) est effectué mensuellement en comité financier/COTRE et trimestriellement en Conseil d'Administration.
- la notation des titres HTM fait l'objet de seuils d'alerte en comité financier/COTRE et en Conseil d'Administration.

2.2.1 Les indicateurs

① Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test s'applique à travers 2 scénarios :

- **Stress groupe 2015 sur le portefeuille AFS et HTM** : stress correspondant à une dégradation de la signature de la France due à une absence de réformes structurelles et une propagation aux spreads souverains
- **Stress adverse 1 an uniquement sur le portefeuille AFS** : reprend pour chaque facteur de risque (spread crédit, taux intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008,...).

Des seuils d'alerte et des limites sur les pertes du placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.

- Pour le stress groupe 2015 sur le portefeuille AFS :

- Limite : 78 M€
 - Alerte Conseil d'Administration : 70 M€
 - Alerte Comité Financier : 62 M€
- Pour le stress groupe 2015 sur le portefeuille HTM et le stress adverse un an sur le portefeuille AFS :
- Limite : 117 M€
 - Alerte Conseil d'Administration : 105 M€
 - Alerte Comité Financier : 94 M€

Au 30/06/2016, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de :

- Stress groupe 2015 AFS : 38.5 M€
- Stress adverse un an AFS : 69 M€
- Stress groupe 2015 HTM : 48.1 M€

② Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse régionale a ajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuils d'alerte : il s'agit de la perte de valeur mensuelle et annuelle du portefeuille de placement.

Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 8,4 M€ et 12,6 M€ soit 5,4% et 8,1% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,4% et 0,5% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille de placement sur le mois.
- 16,7 M€ et 21 M€ soit 10,7% et 13,5% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,7% et 0,9% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille depuis le début de l'année.

Sur le 1^{er} semestre 2016, le portefeuille de placement de la Caisse régionale a affiché un gain de 5,2 M€. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

Par ailleurs, la Caisse régionale a mis en place des seuils d'alerte sur le portefeuille de trading (au sens comptable et non prudentiel). Ce portefeuille contient les opérations de swaps client et leur adossement.

Les seuils d'alerte sont les suivants :

- Alerte Comité Financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 2M€ soit 1,3% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 4 M€ soit 2,6% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1.
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 3 M€ soit 1,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 6 M€ soit 3,8% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,3% des FP CRD du 31/12 de A-1.

La Caisse régionale a également défini des scénarios de stress interne qui ne font pas l'objet d'alertes :

Stress	durée	choc taux	choc action
modéré	1 mois	30 bp	-10%
	1 an	100 bp	-10%
significatif	1 mois	60 bp	-20%
	1 an	200 bp	-20%
majeur	1 mois	100 bp	-35%
	1 an	300 bp	-35%

③ L'utilisation des dérivés de crédit

Au 30/06/2016, la Caisse régionale ne détient pas de dérivés de crédit.

2.3 Exposition : activités de marché

La juste valeur des instruments dérivés de transaction figure dans les notes 5.1 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

2.4 Risque Action

◆ Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Pas de portefeuille de trading sur les actions.

◆ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille d'actions en titres de placement est de 16,8 M€ au 30/06/2016. Il est composé d'un fonds actions éligible LCR. Il représente 3,1% du portefeuille de placement.

Les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents figurent dans la note 5.2 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

◆ Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place, depuis 2008, un programme de rachat partiel de ses certificats coopératifs d'investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Caisse régionale en date du 28 mars 2008 et renouvelée par les Assemblées Générales de 2009 à 2016.

Par ailleurs, la Caisse régionale délègue auprès de Kepler Chevreux la gestion de la liquidité de ses CCI.

Les encours concernés figurent dans la note 5.13 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les principaux risques financiers issus du bilan de la Caisse régionale sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité et de refinancement. Ces risques font l'objet d'un reporting régulier en Comité Financier et en Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration valide les règles de gestion ainsi que les limites de risque sur proposition du Comité Financier.

2.6 Le risque de taux d'intérêt global

2.6.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La Caisse régionale a pour objectif la couverture du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ses produits de bilan et de hors bilan. Une position de transformation peut conjoncturellement être prise.

La politique de la Caisse régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanille » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixe sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixe sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro couverture de juste valeur.

Au 31/05/2016 :

- l'encours d'actif à taux fixe est de 17 970 M€ et l'encours de swaps emprunteurs de taux fixe est de 6 110 M€.
- l'encours de passif à taux fixe est de 15 575 M€ et l'encours de swaps prêteurs de taux fixe est de 2 366 M€.

Des opérations clientèle particulières présentant un risque de taux pour la Caisse régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique.

2.6.2 Méthodologie

Nous mesurons chaque mois un gap de taux statique :

- outils utilisés : outil national Cristaux 2
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan y compris les fonds propres
- sources des données de calculs : données issues du système d'information (GREEN, KTP...), et des états financiers de Crédit Agricole S.A (BAFI...)
- hypothèses/modèles d'écoulement : les écoulements des produits non échéancés sont issus des conventions groupe exceptées certaines hypothèses de remboursements anticipés de taux (exemple : DAT) qui sont déterminées de façon locale à partir des remboursements constatés au cours des exercices précédents (comme le préconise Crédit Agricole S.A.).
- indicateurs utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, un gap synthétique (taux fixe + inflation + équivalent delta des prêts capés et de l'épargne logement), et des gaps d'indices. De plus, la mesure de l'effet gamma sur le portefeuille de crédits capés est en préparation.

- CASA détermine les limites qui s'appliquent aux gaps synthétiques.
- Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses régionales doit être fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/- 200 points de base (+/- 2%) :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 (en civil) doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété.
- La Caisse régionale applique les recommandations nationales sur l'impasse synthétique :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit rester inférieure à 10% des Fonds Propres prudentiels (2 395 M€ au 31/12/2015) soit une limite de 239 M€ pour 2016,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété (510 M€) pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le Gap de 1 276 M€ sur 2016,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 021 M€ sur 2016.
- La Caisse régionale ayant fait le choix de l'option « écoulement à un jour des titres de placement obligataires », les limites sur l'impasse s'appliquent avec cette convention. En revanche la limite sur la VAN (issue des normes baloises) s'applique sur le périmètre incluant l'écoulement du portefeuille obligataire de placement sur sa durée.
- La Caisse régionale a ajouté des limites opérationnelles sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Les limites opérationnelles s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 021 M€ pour 2016,
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 766 M€ pour 2016.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 2% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 510 M€ pour 2016.

Sur l'impasse synthétique :

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 120 M€ pour 2016.

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 7% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 168 M€ pour 2016.

En cas de dépassement de limite, les positions doivent être coupées. Une alerte est effectuée au Comité Financier.

- La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte sur l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Les seuils s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire. Les seuils d'alerte niveau Comité Financier sont les suivants :

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 766 M€ pour 2016,
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 2% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 510 M€ pour 2016.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et les années 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 1% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 255 M€ pour 2016.

Sur l'impasse synthétique :

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 2,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 60 M€ pour 2016.
- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 3,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 84 M€ pour 2016.

- Le Comité Financier est informé de tout dépassement de seuil d'alerte, sans obligation de revenir sous ce seuil.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanille (taux fixe ou inflation).

2.6.3 Gestion du risque

Le suivi du risque est effectué mensuellement par le Comité Financier/COTRE présidé par la Direction Générale.

Les limites Groupe sont bien respectées (cf Exposition). En cas de dépassement de celles-ci, la Caisse régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

2.6.4 Exposition

Impact en valeur absolue d'un mouvement de taux de +200 bp sur l'impasse (sur chiffres au 30/06/2016) :

Limite nationale	A1 glissante	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gap synthétique	-883	-748	-345	-138	-58	-233	-187	-128	-88	18
Limites nationales (M€)	1278	1278	1021	1021	1021	1021	1021	1021	1021	1021
Limites nationales (% PNB)	5%	5%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Impact PNB	2,71%	2,92%	1,35%	0,55%	0,23%	0,91%	0,77%	0,51%	0,35%	0,08%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Limite opérationnelle	A1 glissante	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gap taux fixe	-1 003	-1 013	-411	-175	-338	-458	-388	-318	-262	-192
Limites CR (M€)	1 021	1 021	788	788	788	788	788	788	788	788
Limites CR (% PNB)	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Impact PNB	3,93%	3,97%	2,39%	1,86%	1,33%	1,79%	1,56%	1,25%	1,02%	0,52%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Seuil d'alerte	A1 glissante	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gap taux fixe	-1 003	-1 013	-411	-175	-338	-458	-388	-318	-262	-192
Limites CR (M€)	788	788	510	510	510	510	510	510	510	510
Limites CR (% PNB)	3%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Impact PNB	3,93%	3,97%	2,39%	1,86%	1,33%	1,79%	1,56%	1,25%	1,02%	0,52%
Respect de la limite	non	non	non	oui						

Impact sur la VAN d'un choc de taux :

- de +200 bp : -92,7 M€
- de - 200 bp : +11,8 M€.

2.6.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Afin de diminuer le risque de contrepartie sur les instruments dérivés et de répondre aux exigences EMIR, la Caisse régionale a mis en place des accords de collatéralisation avec les banques suivantes : CACIB, Natixis, Barclays, BNP et Société Générale.

Ces accords permettent d'échanger la valeur de marché des instruments dérivés effectués avec chacune des contreparties. La valorisation des portefeuilles est effectuée quotidiennement par CACEIS et hebdomadairement par CACIB pour le compte de la Caisse régionale.

2.7 Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'analyse de l'exposition au risque de change est effectuée par transparence du portefeuille. La Caisse régionale a fixé une limite sur l'exposition du portefeuille en devises à 2% des fonds propres CRD de A-1 soit 48 M€ pour 2016.

Au 30 juin 2016, l'exposition en devise sur le portefeuille était de 14,3 M€ soit 0,6% des fonds propres CRD. La limite est bien respectée.

2.8 Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

2.8.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

CASA assure la liquidité des Caisses régionales en leur donnant accès à différents instruments financiers : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, la Caisse régionale peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. et des marchés financiers pour les TCN interbancaires.

2.8.2 Gestion du risque

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- Une projection mensuelle du déficit à long terme

Un reporting mensuel est effectué en Comité Financier/COTRE. Celui-ci met en place la politique de couverture du risque dans le respect des règles édictées par le Conseil d'Administration.

2.8.3 Conditions de refinancement du premier semestre 2016

La BCE a amendé au premier semestre 2016 son programme d'achat de titres souverains en vue d'en augmenter les volumes et d'élargir le programme aux corporates. Ce programme a contribué à la poursuite de la baisse des taux et des spreads de liquidité.

Le spread de liquidité facturé par CASA aux Caisses régionales à 5 ans est passé de 92 bp au 31/12/2015 à 88 bp au 30 juin 2016 en passant par un point haut à 101 bp en février et un point bas à 77 bp en avril.

La Caisse régionale n'a pas connu de besoin de liquidité MLT au premier semestre 2016 compte tenu de son niveau de LCT en légère augmentation et de ses tombées de refinancement MLT peu importantes.

2.8.4 Méthodologie

La Caisse régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :

- au ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) : la limite pour le premier semestre 2016 est fixée à 70%, et le seuil d'alerte au CFI à 72%. Au 30/06/2016 la limite est passée à 80% et le seuil d'alerte à 84% et ce jusqu'au 30/06/2017.
- aux limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur les volumes et les échéances du refinancement

Crédit Agricole S.A a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter ce risque :

- Mise en place pour chaque Caisse régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme ; il s'agit de la limite qui assure la résistance à une crise systémique.
- Limite assurant la résistance à une crise globale : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise idiosyncratique (c'est-à-dire sur le nom Crédit Agricole) : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins trois mois une situation de trésorerie excédentaire.

L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur un semestre doit être au maximum de 1,8% de l'encours des crédits de la Caisse régionale.

La stratégie de la Caisse régionale consiste à optimiser l'ensemble des contraintes afin de sécuriser le refinancement et de minimiser sur longue période le coût de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise ainsi par :

- Un développement de la collecte clientèle, et un objectif de maîtrise du déficit crédit collecte (DCC) :

Au 30 juin 2016, le déficit crédit collecte (DCC) de la Caisse régionale est de 3,6 Md€, en hausse de 0,3 M€ sur le premier semestre.

- Une optimisation du refinancement du DCC. Cette optimisation passe par :
 - o Une utilisation du refinancement à court terme (sans dépassement de la limite court terme) sous contrainte d'un lissage de la souscription de dette à moyen long terme et d'une sécurisation du refinancement.

La Caisse régionale cherche à éviter les « murs » de liquidité, c'est-à-dire à se retrouver à devoir souscrire un volume de cash long terme important sur une durée courte. En effet, le risque est de se refinancer de façon significative sur des spreads élevés en raison d'un environnement de marché dégradé.

- o une diversification des ressources par la mise en place d'un programme de TCN interbancaires
- o un refinancement sous forme d'avances bonifiées de marché

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues de véhicules de covered bonds bénéficiant d'une garantie constituée par des créances du groupe des Caisses

régionales. Il s'agit notamment de la CRH ou de CA HL SFH. La Caisse régionale a pour objectif de poursuivre sur 2016 l'amélioration de la qualité du gisement des créances servant de sous-jacents aux titrisations de CA HL SFH.

La Caisse régionale a fait le choix de ne plus replacer en blanc auprès de CASA les avances spécifiques reçues de CASA et donc de conserver le cash.

- o un refinancement sous forme d'avances bonifiées liées à l'activité clientèle

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues d'organismes de refinancement à vocation économique et sociale : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe, et Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse régionale veille à la bonne utilisation des enveloppes BEI, BDCE et CDC proposées dès lors qu'elles répondent à l'activité de la clientèle.

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier/COTRE pour validation et font l'objet d'un reporting trimestriel au conseil d'administration.

2.8.5 Exposition

Le ratio de liquidité LCR

Il évalue la couverture des sorties de trésorerie nettes à un mois par des titres liquides de bonne qualité. Les Caisses régionales doivent présenter au 30/06/2016 un ratio LCR \geq 80%.

Au 30/06/2016, le ratio de liquidité de la Caisse régionale était de 91,3%.

Emissions

Au 30/06/2016, le déficit crédit collecte de la CR s'établit à 3,6 Md€ dont 1,6 Md€ refinancés à court terme (durée initiale \leq à 1 an), 1,8 Md€ refinancés à MLT (durée initiale $>$ 1 an) et 0,2 Md€ refinancés par les fonds propres.

La durée moyenne du refinancement MLT est de 4,6 ans.

Sur le 1^{er} semestre 2016, la Caisse régionale a souscrit :

- 269 M€ d'emprunt en blanc MLT auprès de CASA
- 65 M€ d'avances spécifiques à prix bonifié (SFH, BEI, CDC, UC Prédica)
- 129 M€ d'avances spécifiques de péréquation, liées aux mouvements de centralisation CDC sur le livret A

2.9 Politique de couverture

La Caisse régionale du Languedoc couvre ses positions de taux mesurés par les impasses de taux au travers de swaps de macro couverture de juste valeur. La justification de la macro couverture est effectuée chaque trimestre par l'utilisation de tests prospectifs.

Par ailleurs, certains crédits clientèle à taux fixe peuvent avoir fait l'objet d'une couverture spécifique du fait de leur montant. Le swap de couverture est alors classé en micro couverture de juste valeur.

Les crédits structurés aux Collectivités Publiques (A3C) sont également couverts pour éviter à la Caisse régionale d'être en risque sur la structure. Dans ce cas, le swap est classé en micro couverture.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2016, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

3. Risques opérationnels

3.1 Description et Définition

Le risque opérationnel correspond au coût des risques résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, des défaillances humaines, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Ce sont par exemple la fraude externe et interne, les risques juridiques et de non-conformité, les erreurs de traitement, les dommages aux actifs (inondations, dégradations ...), etc.

La Caisse régionale a mis en place son dispositif de gestion des risques opérationnels, selon les recommandations données par Crédit Agricole S.A.. Un point sur le risque opérationnel (mesure du risque, actions à mettre en place, adaptation éventuelle du dispositif) est fait trimestriellement en Comité de Contrôle Interne.

3.2 Principales évolutions

Au cours du premier semestre 2016, les principales évolutions ont porté sur :

- La révision de la cartographie 2015 des risques opérationnels, permettant de retenir et coter plus de 500 risques supplémentaires
- L'identification de processus critiques et sensibles et la mise en place de plans d'action associés
- Une fiabilisation de la collecte menée en lien avec les unités déclarantes et Crédit Agricole S.A
- Une nouvelle campagne 2016 d'actualisation des scénarii majeurs, comptant un scénario supplémentaire retenu (Utilisation frauduleuse de moyens de paiement / usurpation d'identité)
- La mise à jour de la Politique des Risques opérationnels et l'enrichissement des indicateurs de suivi des risques (seuil d'appétence risques opérationnels, ...)

4. Risques de non-conformité

4.1 La prévention

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité vise à prémunir la Caisse Régionale des risques liés au non-respect des lois, règlements ou normes professionnelles ainsi que des risques d'image et de réputation.

Le périmètre des contrôles porte notamment sur les réglementations liées aux activités d'investissement, sur la prévention du blanchiment des capitaux, sur la lutte contre le financement du terrorisme, sur la fraude interne et externe, sur les règles en matière de protection de la clientèle ou encore la loi Informatique et Libertés.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- La prévention,
- L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,
- Les contrôles,
- Le reporting.

4.2 Principales évolutions

Les principales évolutions du dispositif au cours du 1^{er} semestre 2016 sont les suivantes :

En matière de prévention, la Caisse Régionale a poursuivi ses actions de formation dans le domaine règlementaire, en mettant particulièrement l'accent sur la clientèle en situation de fragilité financière, suivie par 97 % des collaborateurs au 1^{er} trimestre. Ses efforts concernant la sensibilisation et l'actualisation des compétences de ses collaborateurs sur les thématiques de lutte anti blanchiment, conformité, fraude et sanctions internationales seront accentués au 2^e semestre.

Les avis de conformité, systématiquement donnés avant le lancement de tout nouveau produit ou activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté ont progressé de 89 % avec 53 avis émis.

Ce 1^{er} semestre a également été marqué par le démarrage par la Caisse régionale du Plan de remédiation OFAC initié par CA.SA suite aux sanctions prononcées par les autorités américaines à l'encontre du Groupe en Octobre 2015. Ce plan va s'étaler sur 3 ans et portera sur 118 actions. Afin de faire face au défi que constitue ce chantier très pondéreux pour les entités du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale du Languedoc a embauché 2 collaborateurs –rattachés au service Sécurité Financière-conformité. Ils seront chargés de la mise en œuvre du plan et du traitement quotidien des alertes de criblage.

La vigilance à l'égard de la clientèle patrimoniale a été accrue conformément aux attendus de l'ACPR avec une action de mise à jour du KYC de ces clients, prévue pour les 2 années à venir, et un renforcement des justificatifs demandés lors de l'entrée en relation.

Un audit délégué par l'IGL CA.SA de l'activité lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été effectué par le Contrôle Périodique au cours du 2^e trimestre 2016. Les conclusions seront communiquées en septembre 2016. Il complète un autre audit sur le même thème lancé par la Caisse Régionale en 2015.

Suite à ces audits notamment, la Caisse Régionale a encore complété son dispositif de contrôles permanents concernant notamment le dispositif de suivi et de traitement des alertes LAB-FT. La vente de parts sociales, la mise à jour du KYC concernant la clientèle patrimoniale font également partie des domaines pour lesquels les contrôles ont été renforcés.

En parallèle, le reporting des contrôles et des zones de risques est assuré auprès du Comité de Contrôle Interne. Sont notamment présentés les résultats des contrôles, les

plans d'actions et le suivi de l'avancement des actions engagées. Le Conseil d'Administration fait l'objet d'un compte-rendu du Rapport de Contrôle Interne. Par ailleurs les risques clefs de non-conformité font l'objet d'une remontée trimestrielle à CA S.A.

5. Risques juridiques

Les missions des collaborateurs des Affaires Juridiques de la Caisse régionale s'inscrivent dans un double objectif à titre principal :

- ♦ Optimiser la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles et pénales que disciplinaires pour l'entité, ses dirigeants et ses employés, qui recouvre :
 - Le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité aux tiers,
 - Le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.
- ♦ Apporter l'appui juridique nécessaire aux services du Siège et aux Réseaux afin de leur permettre d'exercer et de développer leurs activités, produits et services, tout en minimisant les risques et les coûts juridiques.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu, ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats (tout comme ceux de ses filiales).

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2016

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc en date du 25 Juillet 2016.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT	4
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	5
BILAN ACTIF	6
BILAN PASSIF	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES A INSERER	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	10
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	10
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	15
3. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	16
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	17
3.2. <i>Commissions nettes</i>	17
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	18
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	19
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	20
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	20
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	20
3.8. <i>Coût du risque</i>	21
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	22
3.10. <i>Impôts</i>	22
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	24
4. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	26
5. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	26
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	26
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	27
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	28
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	30
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	30
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	34
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	35
5.8. <i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i>	35
5.9. <i>Immeubles de placement</i>	35
5.10. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	36
5.11. <i>Écarts d'acquisition</i>	36
5.12. <i>Provisions</i>	37
5.13. <i>Capitaux propres</i>	38
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	40
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	43
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	43
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	43
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	46
9. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	49
10. PARTIES LIEES	49
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2016	50
12. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE.....	50

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1 . Dénomination , Siège Social et immatriculation

Dénomination sociale : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Appellation Commerciale : CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Siège social : Avenue de Montpelliéret – MAURIN - 34977 LATTES CEDEX

Code NAF : 6419Z

Numéro SIRET : 492 826 417 000 15

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de Cotation : EURONEXT PARIS

2 . Forme juridique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse régionale a été constituée par acte sous seing privé en date du 26 Avril 2007 entre les personnes visées à l'article 512-22 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affectées.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	3.1	446 848	753 466	377 430
Intérêts et charges assimilées	3.1	-280 783	-420 464	-213 279
Commissions (produits)	3.2	138 290	282 027	144 393
Commissions (charges)	3.2	-22 257	-45 869	-22 689
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	1 662	-333	551
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	34 456	20 440	23 841
Produits des autres activités	3.5	1 498	3 689	1 240
Charges des autres activités	3.5	-1 429	-2 822	-1 275
PRODUIT NET BANCAIRE		318 285	590 134	310 212
Charges générales d'exploitation	3.6	-152 093	-284 398	-146 206
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-3 731	-7 774	-3 566
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		162 461	297 962	160 440
Coût du risque	3.8	-15 200	-36 346	-18 342
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 261	261 616	142 098
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	338	-72	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.11			
RESULTAT AVANT IMPOT		147 599	261 544	142 098
Impôts sur les bénéfices		-38 023	-91 199	-46 615
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	5.8			
RESULTAT NET		109 576	170 345	95 483
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		109 576	170 345	95 483

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Résultat net		109 576	170 345	95 483
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	-2 615	1 311	2 332
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-2 615	1 311	2 332
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	900	-451	-802
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 715	860	1 530
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	7 306	-11 790	-7 221
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10	-7 201	3 026	-2 456
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		105	-8 764	-9 677
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres-recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	280	4 766	4 746
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		385	-3 998	-4 931
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-1 330	-3 138	-3 401
Résultat net et autres éléments du résultat global		108 246	167 207	92 082
Dont part du Groupe		108 246	167 207	92 082
Dont participations ne donnant pas le contrôle				

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales		132 144	134 736
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	29 206	22 825
Instruments dérivés de couverture		555 355	480 970
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	1 509 283	1 469 326
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	915 259	2 121 817
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	16 927 455	16 647 277
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		763 049	619 469
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	706 676	697 794
Actifs d'impôts courants et différés		210 042	247 952
Comptes de régularisation et actifs divers		1 028 289	724 953
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.9	5 801	6 553
Immobilisations corporelles	5.10	43 365	44 532
Immobilisations incorporelles	5.10	4 629	4 625
Ecarts d'acquisition	5.11		
TOTAL DE L'ACTIF		22 830 553	23 222 829

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	34 933	28 593
Instruments dérivés de couverture		1 011 468	825 566
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	11 807 791	12 712 305
Dettes envers la clientèle	5.6	5 622 805	5 510 455
Dettes représentées par un titre	5.7	0	12 004
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		469 761	386 633
Passifs d'impôts courants et différés		46 308	81 378
Comptes de régularisation et passifs divers		653 140	576 738
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions		128 914	121 376
Dettes subordonnées	5.7	0	5
TOTAL DETTES		19 775 120	20 255 053
CAPITAUX PROPRES		3 055 433	2 967 776
Capitaux propres - part du Groupe		3 055 418	2 967 762
Capital et réserves liées		1 404 679	1 405 903
Réserves consolidées		1 509 473	1 358 494
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		31 690	33 020
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		109 576	170 345
Participations ne donnant pas le contrôle		15	14
TOTAL DU PASSIF		22 830 553	23 222 829

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2015	231 316	2 562 379	-3 588	0	2 790 107	41 037	-4 881	36 156		2 826 263	15	0	0	0	15	2 826 278
Augmentation de capital	-1 574	-2 185			-611			0		-611						-611
Variation des titres autodétenus			1 337		1 337			0		1 337						1 337
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Rémunération du 1er semestre 2015 d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Dividendes versés au 1er semestre 2015		-19 494			-19 494			0		-19 494						-19 494
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0						0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0						0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0						0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 574	-21 679	1 337	0	-18 768	0	0	0	0	-18 768	0	0	0	0	0	-18 768
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-4 931	1 530	-3 401		-3 401						-3 401
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0						0
Résultat du 1er semestre 2015					0			0	95 483	95 483						95 483
Autres variations		-2			-2			2		-2						-3
Capitaux propres au 30 juin 2015	232 890	2 540 696	-2 251	0	2 771 337	36 106	-3 351	32 757	95 483	2 899 575	14	0	0	0	14	2 899 589
Augmentation de capital	815	0			815			0		815						815
Variation des titres autodétenus			-1 225		-1 225			0		-1 225						-1 225
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Rémunération du 2nd semestre 2015 d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Dividendes versés au 2nd semestre 2015		-6 708			-6 708			0		-6 708						-6 708
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0						0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0						0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0						0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	815	-6 708	-1 225	0	-7 118	0	0	0	0	-7 118	0	0	0	0	0	-7 118
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	933	-670	263		263						263
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0						0
Résultat du 2nd semestre 2015					0			0	74 862	74 862						74 862
Autres variations		178			178	2	0	0		180						180
Capitaux propres au 31 décembre 2015	233 705	2 534 168	-3 476	0	2 764 397	37 041	-4 021	33 020	170 345	2 967 762	14	0	0	0	14	2 967 776
Affectation du résultat 2015								0	-170 345	0						0
Capitaux propres au 1er janvier 2016	233 705	2 704 513	-3 476	0	2 934 742	37 041	-4 021	33 020	0	2 967 762	14	0	0	0	14	2 967 776
Augmentation de capital	420	-1 839			-1 419			0		-1 419						-1 419
Variation des titres autodétenus			195		195			0		195						195
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Rémunération du 1er semestre 2016 d'instruments de capitaux propres					0			0		0						0
Dividendes versés au 1er semestre 2016		-19 416			-19 416			0		-19 416						-19 416
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0						0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-1			-1			0		-1	1				1	0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0						0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	420	-21 256	195	0	-20 641	0	0	0	-20 641	-20 641	1	0	0	1	-20 640	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	385	-1 715	-1 330		-1 330						-1 330
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0						0
Résultat du 1er semestre 2016		51			51			0	109 576	109 576						109 576
Autres variations					0			0		51						51
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016	234 125	2 683 308	-3 281	0	2 914 152	37 426	-5 736	31 690	88 935	3 055 418	15	0	0	0	15	3 055 433

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2016	1er semestre 2015	31/12/2015
Résultat avant impôt	147 599	142 098	261 544
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 735	3 566	7 774
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	10 163	20 890	42 796
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-340	0	-212
Résultat net des activités de financement	1	0	0
Autres mouvements	8 670	11 208	6 716
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	22 229	35 664	57 074
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	405 484	143 914	292 626
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-154 652	-67 422	-172 552
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-40 152	57 781	-64 392
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-229 031	-80 551	-80 061
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-34 003	-26 712	-87 191
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-52 354	27 010	-111 570
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	117 474	204 772	207 048
Flux liés aux participations (1)	-1 818	-1 800	-4 301
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 234	-4 993	-7 927
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-4 052	-6 793	-12 228
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-20 586	-17 341	-23 007
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1		
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-20 587	-17 341	-23 007
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	92 835	180 638	171 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	87 482	-84 331	-84 331
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	134 734	118 704	118 704
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-47 252	-203 035	-203 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	180 317	96 307	87 482
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	132 144	119 710	134 734
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	48 173	-23 403	-47 252
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	92 835	180 638	171 813

(*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2016 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale s'élève à -1 818 milliers d'euros dont -1 800 milliers d'euros concerne un versement en compte courant de la Caisse régionale à sa filiale CALEN.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale à ses actionnaires, à hauteur de 19 384 milliers d'euros pour le premier semestre 2016.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale du languedoc au 30 juin 2016 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2015 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)		
- <u>IFRS 2 Paiement fondé sur des actions</u> - Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- <u>IFRS 3 Regroupements d'entreprises</u> - Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<ul style="list-style-type: none"> - <u>IFRS 8 Secteurs opérationnels</u> - Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - <u>IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles</u> Clarifications sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles - <u>IAS 24 Information relative aux parties liées</u> - Modification de la définition d'une partie liée 		<p>1^{er} février 2015 (1)</p> <p>1^{er} février 2015 (1)</p> <p>1^{er} février 2015 (1)</p>	<p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Oui</p>
<p>Amendement à IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
<p>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
<p>Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs</p>	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe au 30 juin 2016.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées.

Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9.

Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information à partir du second semestre 2016.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 en même temps que l'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée au second semestre 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole au 1^{er} janvier 2017, tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'UE.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 de la Caisse régionale du Languedoc et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale du Languedoc sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2016.

Simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de la simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole, un projet est en cours afin de procéder à un reclassement des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et des Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») actuellement détenus par Crédit Agricole S.A dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

Le rachat par « Sacam Mutualisation » de la majorité des CCI/CCA actuellement détenus par Crédit Agricole SA est estimé à un montant préliminaire de 18 milliards d'euros (valeur estimée au 31 décembre 2015, à ajuster en fonction de l'évolution des capitaux propres des Caisses régionales entre cette date et la date de réalisation de l'opération).

Le financement de « Sacam Mutualisation » se fera via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Des prêts à moyen et long termes de Crédit Agricole SA pour un montant total d'environ 11 milliards d'euros au taux de 2,15% seront faits aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation ».

Cette opération, qui fait l'objet d'une lettre d'intention signée par l'ensemble des parties prenantes mi-février, s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permettra le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existe déjà aujourd'hui indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Cette opération est sans incidence sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2016 de la Caisse régionale du Languedoc. Sa réalisation prévue au troisième trimestre 2016 entrainera le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 210,1 millions d'euros pour la Caisse régionale du Languedoc).

Gestion du risque de crédit

Dans le contexte économique toujours fragile de ce 1^{er} semestre 2016, la Caisse régionale du Languedoc a maintenu son effort de provisionnement de risque crédit tant en matière de provisionnement affecté qu'en matière de provisionnement collectif dédié au risque latent.

Ainsi, au cours de ce 1^{er} semestre 2016, en cohérence avec les études du Contrôle Central des Risques, une provision sur la filière Energies Renouvelables (ENR) a été constituée (dotation de 14 millions d'euros) et le périmètre de la provision sur la filière Commerce a été élargie (dotation de 23 millions d'euros).

Gestion du risque opérationnel

Conformément à sa politique prudente de gestion des risques, la Caisse régionale a actualisé ses encours de provisions pour risques opérationnels incluant la dernière mise à jour de sa cartographie des risques opérationnels. La provision totale s'élève à 42,9 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 38,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Relations internes au Groupe

Valorisation des titres de la SAS La Boetie, avance en compte courant et dividendes

Un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés 2015 sur la valeur de l'action SAS Rue de La Boétie.

La valorisation de l'action Crédit Agricole SA effectuée dans ce cadre, en appliquant les mêmes méthodes qu'au 31/12/2014 a abouti à une valeur de 15,5 € contre 16,2 € l'an passé. Il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue de la Boétie a été estimée à 17,74 € au 31/12/2015 contre 18,48 € au 31/12/2014.

Pour mémoire, le groupe utilise un dispositif dérogatoire de la norme IAS39 en IFRS pour un titre dont la juste valeur ne peut pas être établie de façon fiable : la comptabilisation au coût (avec dépréciation éventuelle), calculée à 14 euros.

Il n'y a donc pas eu d'actualisation au cours du 1^{er} semestre.

Notre participation s'élève au 30 juin 2016 à 733,9 M€ bruts (avec dépréciation durable figée de 17,8 M€).

La Caisse régionale du Languedoc a réalisé le versement d'une avance en compte courant auprès de la SAS La Boetie pour un montant de 35,9 millions d'euros au 2^e trimestre 2016 dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividendes ; elle a ainsi reçu un acompte sur dividende de 35,5 millions d'euros (0,68 euros / titre) en progression de 15,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Evolution de la valorisation des titres de la SACAM INTERNATIONAL

Au cours du premier trimestre 2016, les tests de dépréciation annuels avaient conduit à ajustement de la valeur du titre de 9,95 € à 9,94 €.

Le titre étant déprécié durablement en IFRS, et la valorisation restant supérieure au niveau déprécié, il a été constaté au premier trimestre une diminution de Juste Valeur pour un montant de 24 K€ (impact uniquement en réserves).

Notre participation s'élève ainsi au 30 juin 2016 à 38,8 M€ bruts, dépréciée durablement à hauteur de 15,0 M€.

Evolution de la valorisation des titres de la SACAM DEVELOPPEMENT

Au cours du premier trimestre 2016, les tests de dépréciation annuels avaient conduit à ajustement de la valeur du titre de 39,84 € à 39,80 €.

Cela a entraîné une diminution de Juste valeur pour un montant de 30 K€ (impact uniquement en réserves).

Notre participation s'élève ainsi au 30 juin 2016 à 30,7 M€ (incluant une plus-value latente de 1,2M€).

Opération de titrisation 2015 et gestion du ratio de liquidité (LCR)

Dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité LCR, la Caisse régionale a procédé au cours du 1^{er} semestre 2016 à la mise en pension de 226 M€ de titres (dont 189 M€ liés à la mise en pension d'obligations seniors souscrites lors de l'opération de titrisation FCT Crédit Habitat 2015 réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015) et à la prise de pension de titres éligibles au ratio

LCR (titres HQLA) pour le même montant.

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	543	998	483
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 688	47 405	23 719
Sur opérations avec la clientèle	264 626	570 846	285 703
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	10 002	20 472	9 906
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 581	16 824	8 673
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	138 408	96 921	48 946
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	446 848	753 466	377 430
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 062	-1 149	-516
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-85 396	-185 630	-93 394
Sur opérations avec la clientèle	-17 801	-49 920	-29 287
Sur dettes représentées par un titre	-2	-41	-25
Sur dettes subordonnées	-1		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-176 521	-183 723	-90 057
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	0	-1	0
Charges d'intérêts	-280 783	-420 464	-213 279

(1) dont 4 656 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2016 contre 29 293 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 14 487 milliers d'euros au 30 juin 2015.

(2) dont 547 milliers d'euros au 30 juin 2016 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 1 276 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 633 milliers d'euros au 30 juin 2015.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2016			31/12/2015			30/06/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	450	-30	420	801	-228	573	413	-43	370
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 885	-13 280	-3 395	22 116	-27 682	-5 566	10 358	-14 153	-3 795
Sur opérations avec la clientèle	42 494	-1 025	41 469	80 217	-2 097	78 120	41 104	-1 020	40 084
Sur opérations sur titres		-172	-172		-245	-245	2 196	-13	2 183
Sur opérations de change	91		91	192		192	94		94
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	70	-44	26	196	-75	121	99	-19	80
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	83 695	-7 670	76 025	175 223	-15 443	159 780	88 468	-7 399	81 069
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 605	-36	1 569	3 282	-99	3 183	1 661	-42	1 619
Produits nets des commissions	138 290	-22 257	116 033	282 027	-45 869	236 158	144 393	-22 689	121 704

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2	-1 415	114
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option			
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	388	916	451
Résultat de la comptabilité de couverture	1 272	166	-14
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 662	-333	551

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	198 921	-197 533	1 388
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	112 488	-86 419	26 069
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	86 433	-111 114	-24 681
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 441 460	-2 441 576	-116
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 250 957	-1 190 505	60 452
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 190 503	-1 251 071	-60 568
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 640 381	-2 639 109	1 272

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	93 787	-93 594	193
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86 449	-7 145	79 304
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	7 338	-86 449	-79 111
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 433 017	-2 433 044	-27
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 188 046	-1 244 999	-56 953
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 244 971	-1 188 045	56 926
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 526 804	-2 526 638	166

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	94 493	-94 493	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	88 547	-5 946	82 601
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 946	-88 547	-82 601
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 409 792	-2 409 806	-14
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 167 613	-1 242 163	-74 550
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 242 179	-1 167 643	74 536
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 504 285	-2 504 299	-14

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dividendes reçus	38 905	25 016	24 464
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-4 427	-4 404	-619
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-22	-172	-4
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	34 456	20 440	23 841

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 Coût du risque

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-418	-549	-279
Autres produits (charges) nets	487	1 416	244
Produits (charges) des autres activités	69	867	-35

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Charges de personnel	-96 031	-183 106	-93 315
Impôts et taxes	-11 679	-13 821	-9 350
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-44 383	-87 471	-43 541
Charges générales d'exploitation	-152 093	-284 398	-146 206

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Salaires et traitements	-47 640	-93 149	-47 287
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 761	-10 281	-4 876
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 591	
Autres charges sociales	-19 245	-36 982	-18 783
Intéressement et participation	-15 410	-23 492	-13 904
Impôts et taxes sur rémunération	-8 975	-16 611	-8 465
Total Charges de personnel	-96 031	-183 106	-93 315

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dotations aux amortissements	-3 731	-7 774	-3 566
- immobilisations corporelles	-3 727	-7 713	-3 549
- immobilisations incorporelles	-4	-61	-17
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0	0
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 731	-7 774	-3 566

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-74 987	-138 675	-72 307
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-66 576	-125 677	-64 851
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-2	-2	-2
Engagements par signature	-3	-2 927	-422
Risques et charges	-8 406	-10 069	-7 032
Reprises de provisions et de dépréciations	58 944	98 827	60 880
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	56 068	95 764	59 464
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		24	
Engagements par signature	1 822	688	294
Risques et charges	1 054	2 351	1 122
Dotations nettes de reprises des dépréciations et	-16 043	-39 848	-11 427
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-485	-1 268	-661
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 393	4 949	1 136
Décotes sur crédits restructurés	-65	-179	-22
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			-7 368
Autres produits			
Coût du risque	-15 200	-36 346	-18 342

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	338	-72	0
Plus-values de cession	340		
Moins-values de cession	-2	-72	
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	338	-72	0

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Charge d'impôt courant	-43 380	-92 331	-46 819
Charge d'impôt différé	5 357	1 132	204
Charge d'impôt de la période	-38 023	-91 199	-46 615

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	147 599	34,43%	-50 818
Effet des différences permanentes			-1 442
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-16
Effet de l'imposition à taux réduit			18
Effet des autres éléments			14 235
Taux et charge effectifs d'impôt		25,76%	-38 023

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	261 544	38%	99 387
Effet des différences permanentes			735
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1
Effet de l'imposition à taux réduit			-154
Effet des autres éléments			-8 770
Taux et charge effectifs d'impôt		34,87%	91 199

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	142 098	38%	53 997
Effet des différences permanentes			-7 369
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-25
Effet des autres éléments			11
Taux et charge effectifs d'impôt		39,78%	46 615

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2015.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 615	1 311	2 332
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	900	-451	-802
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 715	860	1 530
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	7 306	-11 790	-7 221
Ecart de réévaluation de la période	2 879	-16 194	-7 840
Transfert en résultat	4 427	4 404	619
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-7 201	3 026	-2 456
Ecart de réévaluation de la période	-7 201	3 026	-2 456
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	280	4 766	4 746
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	385	-3 998	-4 931
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-1 330	-3 138	-3 401
Dont part Groupe	-1 330	-3 138	-3 401
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2016				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 615	900	-1 715	-1 715	-3 926	1 351	-2 575	-2 575	1 311	-451	860	860
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 615	900	-1 715	-1 715	-3 926	1 351	-2 575	-2 575	1 311	-451	860	860
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 615	900	-1 715	-1 715	-3 926	1 351	-2 575	-2 575	1 311	-451	860	860
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	7 306	-2 199	5 107	5 107	19 096	-8 007	11 089	11 089	-11 790	5 808	-5 982	-5 982
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-7 201	2 479	-4 722	-4 722	-10 227	3 521	-6 706	-6 706	3 026	-1 042	1 984	1 984
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	105	280	385	385	8 869	-4 486	4 383	4 383	-8 764	4 766	-3 998	-3 998
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	105	280	385	385	8 869	-4 486	4 383	4 383	-8 764	4 766	-3 998	-3 998
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-2 510	1 180	-1 330	-1 330	4 943	-3 135	1 808	1 808	-7 453	4 315	-3 138	-3 138

(en milliers d'euros)	31/12/2015				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 311	-451	860	860	6 832	-2 352	4 480	4 480	-5 521	1 901	-3 620	-3 620
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	1 311	-451	860	860	6 832	-2 352	4 480	4 480	-5 521	1 901	-3 620	-3 620
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1 311	-451	860	860	6 832	-2 352	4 480	4 480	-5 521	1 901	-3 620	-3 620
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-11 790	5 808	-5 982	-5 982	7 675	-1 869	5 806	5 806	-19 465	7 677	-11 788	-11 788
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3 026	-1 042	1 984	1 984	1 212	-416	794	794	1 814	-624	1 190	1 190
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	-8 764	4 766	-3 998	-3 998	8 887	-2 287	6 600	6 600	-17 651	7 053	-10 598	-10 598
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-8 764	4 766	-3 998	-3 998	8 887	-2 287	6 600	6 600	-17 651	7 053	-10 598	-10 598
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-7 453	4 315	-3 138	-3 138	15 719	-4 639	11 080	11 080	-23 172	8 954	-14 218	-14 218

4. Informations sectorielles

L'information financière fournie dans les reportings internes de la Caisse Régionale du Languedoc concerne l'activité bancaire dans son intégralité.

Information par secteur opérationnel

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

La Caisse Régionale du Languedoc enregistre comptablement ses activités en France.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	29 206	22 825
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	29 206	22 825
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances	0	0
- Créances sur les établissements de crédit		
- Créances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	29 206	22 825
Valeur au bilan	29 206	22 825

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 933	28 593
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	34 933	28 593

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	34 933	28 593
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 933	28 593

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	121 853	16 102		84 569	9 195	
Obligations et autres titres à revenu fixe	532 823	28 124	-6 579	531 609	38 788	-16 617
Actions et autres titres à revenu variable	6 962	6	-1	6 962	8	-2
Titres de participation non consolidés (2)	847 645	20 968	-251	846 186	20 016	-327
Total des titres disponibles à la vente	1 509 283	65 200	-6 831	1 469 326	68 007	-16 946
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 509 283	65 200	-6 831	1 469 326	68 007	-16 946
Impôts		-15 923	2 266		-17 180	5 722
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)		49 277	-4 565		50 827	-11 224

(1) dont 39 574 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30 Juin 2016 contre 39 553 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 39 391 milliers d'euros au 30 Juin 2015.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 716 014 milliers d'euros au 30 juin 2016 comme au 31 décembre 2015.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	70 875	48 662
- Comptes et prêts	14 995	27 948
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	13 202	12 295
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée	55 185	20 022
- Prêts subordonnés	695	692
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	70 875	48 662
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	70 875	48 662
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	844 384	2 073 155
- Comptes ordinaires	60 437	60 518
- Comptes et avances à terme	783 947	1 968 229
- Prêts subordonnés	0	44 408
Valeur brute	844 384	2 073 155
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	844 384	2 073 155
Valeur au bilan	915 259	2 121 817

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 945	3 868
- Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 868
Prêts et avances	17 764 057	17 498 519
- Créances commerciales	30 838	30 886
- Autres concours à la clientèle	17 470 233	17 236 567
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	57 135	19 804
- Comptes ordinaires débiteurs	205 851	211 262
Valeur brute	17 768 002	17 502 387
Dépréciations	-840 547	-855 110
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 927 455	16 647 277
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	16 927 455	16 647 277

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	2 040 694			124	2 040 570
Banques centrales	30 130				30 130
Etablissements de crédit	70 875				70 875
Grandes entreprises	2 942 056	136 745	118 802	130 357	2 692 897
Clientèle de détail	12 785 252	505 795	407 936	183 328	12 193 988
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	17 869 007	642 540	526 738	313 809	17 028 460

(1) Dont encours restructurés pour 25 048 milliers d'euros

	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	2 053 993			1 931	2 052 062
Banques centrales	28 990				28 990
Etablissements de crédit	48 662				48 662
Grandes entreprises	2 851 175	146 780	128 316	111 136	2 611 723
Clientèle de détail	12 597 219	527 386	425 659	188 068	11 983 492
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	17 580 039	674 166	553 975	301 135	16 724 929

(1) Dont encours restructurés pour 36 397 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-855 110		-68 855	83 417		-1	-840 549
<i>dont dépréciations collectives</i>	-301 135		-24 373	11 699			-313 809
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	-39 553		-22			1	-39 574
Autres actifs financiers	-12						-12
Total Dépréciations des actifs financiers	-894 675	0	-68 877	83 417	0	0	-880 135

	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-866 466		-146 229	157 583	3	-1	-855 110
<i>dont dépréciations collectives</i>	-281 150		-36 460	16 473	2		-301 135
Opérations de location financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	-39 387		-172	6			-39 553
Autres actifs financiers	-34		-2	24			-12
Total Dépréciations des actifs financiers	-905 887	0	-146 403	157 613	3	-1	-894 675

5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale du Languedoc au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2016	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Autriche				10 439				
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Finlande				10 408				
France		121 853		464 694				
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yemen								
Total	0	121 853	0	485 541	0	0	0	0

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Autriche				10 743				
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Finlande				10 254				
France		84 569		496 784				
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yemen								
Total	0	84 569	0	517 781	0	0	0	0

Activité d'assurance

Néant

Dettes souveraines - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2015	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2016
Espagne								0
France	0			0	0		0	0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	84 569	6 906		422			29 956	121 853
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	84 569	6 906	0	422	0	0	29 956	121 853
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	496 784			246	-30 000	-2 336	0	464 694
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	496 784	0	0	246	-30 000	-2 336	0	464 694
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	581 353	6 906	0	668	-30 000	-2 336	29 956	586 547

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2014	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2015
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	115 099	-5 468		-208	-25 000		146	84 569
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	115 099	-5 468	0	-208	-25 000	0	146	84 569
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	542 192			-543	-40 000	-4 865		496 784
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	542 192	0	0	-543	-40 000	-4 865	0	496 784
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	657 291	-5 468	0	-751	-65 000	-4 865	146	581 353

Dettes souveraines - Activité d'assurance

Néant

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle**Dettes envers les établissements de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts <i>dont comptes ordinaires créditeurs</i> <i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	1 604	1 121
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	55 188	20 042
Total	56 792	21 163
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	35 466	120 070
Comptes et avances à terme	11 715 533	12 571 072
Total	11 750 999	12 691 142
Valeur au bilan	11 807 791	12 712 305

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	3 795 977	3 560 940
Comptes d'épargne à régime spécial	55 040	49 319
Autres dettes envers la clientèle	1 771 788	1 900 196
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 622 805	5 510 455

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	0	12 004
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	0	12 004
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	5
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	5

5.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Neant

5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Valeur brute	13 000			-613			12 387
Amortissements et dépréciations	-6 447		-263	124			-6 586
Valeur au bilan (1)	6 553	0	-263	-489	0	0	5 801

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	13 126			-1 026		900	13 000
Amortissements et dépréciations	-5 873		-554	144		-164	-6 447
Valeur au bilan (1)	7 253	0	-554	-882	0	736	6 553

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 12 387 milliers d'euros au 30 juin 2016 contre 13 695 milliers d'euros au 31 décembre 2015. et 13 645 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	12 387	13 695
Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement	12 387	13 695

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	257 373		5 876	-4 190			259 059
Amortissements et dépréciations (1)	-212 841		-3 731	878			-215 694
Valeur au bilan	44 532	0	2 145	-3 312	0	0	43 365
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 488		8				77 496
Amortissements et dépréciations	-72 863		-4				-72 867
Valeur au bilan	4 625	0	4	0	0	0	4 629

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	251 058		13 628	-6 413		-900	257 373
Amortissements et dépréciations (1)	-205 907		-7 713	615		164	-212 841
Valeur au bilan	45 151	0	5 915	-5 798	0	-736	44 532
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 462		44	-19		1	77 488
Amortissements et dépréciations	-72 802		-61				-72 863
Valeur au bilan	4 660	0	-17	-19	0	1	4 625

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.11 Ecarts d'acquisition

Néant

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Risques sur les produits épargne-logement	17 967							17 967
Risques d'exécution des engagements par signature	7 501		3	-82	-1 822			5 600
Risques opérationnels	38 906		4 243	-241	-43			42 865
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 276		1 474				2 616	12 366
Litiges divers	37 651		4 325	-341	-1 177			40 458
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	11 075		1 042	-2 446	-13			9 658
Total	121 376	0	11 087	-3 110	-3 055	0	2 616	128 914

(1) dont 7 941 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies au 30 juin 2016 et dont 4 425 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	17 894		6 530		-6 456	-1		17 967
Risques d'exécution des engagements par signature	8 297		2 927	-3 036	-688	1		7 501
Risques opérationnels	35 902		4 426	-984	-438			38 906
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 686		315		-36		-1 689	8 276
Litiges divers	34 827		6 918	-512	-3 580	-2		37 651
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	12 709		5 334	-5 327	-1 640	-1		11 075
Total	119 315	0	26 450	-9 859	-12 838	-3	-1 689	121 376

(1) dont 3 851 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies au 31 décembre 2015 dont 4 425 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 021 051	956 457
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	883 384	804 191
Ancienneté de plus de 10 ans	968 614	906 773
Total plans d'épargne-logement	2 873 049	2 667 421
Total comptes épargne-logement	291 452	296 679
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 164 501	2 964 100

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2016 pour les données au 30 juin 2016 et à fin novembre 2015 pour les données du 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	6 577	8 093
Comptes épargne-logement :	17 892	21 477
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	24 469	29 570

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 414	9 414
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 742	2 742
Ancienneté de plus de 10 ans	5 811	5 811
Total plans d'épargne-logement	17 967	17 967
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 967	17 967

5.13. Capitaux propres

➤Composition du capital au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 075 033	10,40%	0
Dont part du Public	2 015 852	10,10%	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Autodétenue	59 181	0,30%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	5 105 397	25,59%	0
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	5 105 397	25,59%	
Parts sociales	12 774 184	64,01%	100,00
Dont 102 Caisses Locales	12 774 043	64,01%	97,52
Dont 28 administrateurs de la CR	140		2,39
Dont Crédit Agricole S.A.	1		0,09
Total	19 954 614	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 199 546 milliers d'euros

➤ **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2012	2,46	2,46	0,28
2013	2,34	2,34	0,24
2014	2,30	2,30	0,19
2015	2,34	2,34	0,16

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 384 milliers d'euros en 2016.

➤ **Instruments financiers à durée indéterminée**

Néant

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 573 939	1 666 040
. Engagements en faveur des établissements de crédit	37 280	110 109
. Engagements en faveur de la clientèle	1 536 659	1 555 931
Ouverture de crédits confirmés	680 965	733 429
- Ouverture de crédits documentaires	10 110	12 180
- Autres ouvertures de crédits confirmés	670 855	721 249
Autres engagements en faveur de la clientèle	855 694	822 502
Engagements de garantie	1 630 038	1 477 712
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 124 155	1 018 233
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	110 877	4 955
Autres garanties (1)	1 013 278	1 013 278
. Engagements d'ordre de la clientèle	505 883	459 479
Cautions immobilières	176 551	142 225
Autres garanties d'ordre de la clientèle	329 332	317 254
Engagements reçus		
Engagements de financement	224 736	134 449
. Engagements reçus des établissements de crédit	224 736	134 449
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 567 058	4 407 830
. Engagements reçus des établissements de crédit	278 494	176 589
. Engagements reçus de la clientèle	4 288 564	4 231 241
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	762 803	730 023
Autres garanties reçues	3 525 761	3 501 218

(1) dont 1 013 278 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 623 230 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 314 231	5 521 344
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	65 194	20 042
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 379 425	5 541 386
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	55 179	19 667
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	55 179	19 667

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 342 164 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 210 132 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2016, la Caisse régionale du Languedoc a apporté 5314 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5521 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La Caisse régionale du Languedoc conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Languedoc a apporté :

- 3142 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 3349 millions d'euros au 31 décembre 2015;
- 891 millions d'euros de créances à Credit Agricole SA, dans le cadre du dispositif Crédit Agricole Home Loan SFH , contre 844 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- 574 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 618 millions d'euros au 31 décembre 2015;
- 383 millions d' euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 389 millions euros au 31 décembre 2015
- 181 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A, ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 170 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- 143 millions d'euros de créances mobilisées au profit à Euro Secured Notes Issuer , contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2015.

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse régionale du Languedoc**

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale du Languedoc n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Juste valeur au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 785 764	17 935 760	0	1 485 773	16 449 987
Créances sur les établissements de crédit	915 259	910 283	0	910 283	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	73 634	73 621		73 621	
Comptes et prêts à terme	785 740	780 791		780 791	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	55 190	55 179		55 179	
Prêts subordonnés	695	692		692	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	16 870 505	17 025 477	0	575 490	16 449 987
Créances commerciales	30 324	30 324			30 324
Autres concours à la clientèle	16 677 801	16 833 559		417 546	16 416 013
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 650			3 650
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	-30				
Comptes ordinaires débiteurs	158 465	157 944		157 944	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	706 676	759 614	759 614	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	485 541	528 555	528 555		
Obligations et autres titres à revenu fixe	221 135	231 059	231 059		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 492 440	18 695 374	759 614	1 485 773	16 449 987

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	18 769 094	18 930 052	0	2 298 831	16 631 221
Créances sur les établissements de crédit	2 121 817	2 117 196	0	2 117 196	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	72 813	72 807		72 807	
Comptes et prêts à terme	1 983 882	1 979 630		1 979 630	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	20 022	19 667		19 667	
Prêts subordonnés	45 100	45 092		45 092	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	16 647 277	16 812 856	0	181 635	16 631 221
Créances commerciales	30 369	30 368			30 368
Autres concours à la clientèle	16 430 558	16 597 097			16 597 097
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 868	3 756			3 756
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	19 785	19 460		19 460	
Comptes ordinaires débiteurs	162 697	162 175		162 175	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	697 794	748 144	748 144	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	517 782	558 607	558 607		
Obligations et autres titres à revenu fixe	180 012	189 537	189 537		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	19 466 888	19 678 196	748 144	2 298 831	16 631 221

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Juste valeur au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	11 807 791	12 182 336	0	12 182 336	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	25 460	25 448		25 448	
Comptes et emprunts à terme	11 717 137	12 091 735		12 091 735	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	65 194	65 153		65 153	
Dettes envers la clientèle	5 622 805	5 604 263	0	5 549 223	55 040
Comptes ordinaires créditeurs	3 795 977	3 795 958		3 795 958	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 040	55 040			55 040
Autres dettes envers la clientèle	1 771 788	1 753 265		1 753 265	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 430 596	17 786 599	0	17 731 559	55 040
<i>(en milliers d'euros)</i>					
	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	12 712 305	12 533 123	0	12 533 123	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	120 071	120 059		120 059	
Comptes et emprunts à terme	12 572 192	12 391 466		12 391 466	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	20 042	21 598		21 598	
Dettes envers la clientèle	5 510 455	5 301 704	0	5 252 385	49 319
Comptes ordinaires créditeurs	3 560 940	3 560 909		3 560 909	
Comptes d'épargne à régime spécial	49 319	49 319			49 319
Autres dettes envers la clientèle	1 900 196	1 691 476		1 691 476	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	12 004	12 000		12 000	
Dettes subordonnées	5	5		5	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 234 769	17 846 832	0	17 797 513	49 319

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	29 206	0	29 206	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	29 206		29 206	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 509 283	121 869	1 387 414	0
Effets publics et valeurs assimilées	121 853	121 853		
Obligations et autres titres à revenu fixe	532 823	16	532 807	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	854 607		854 607	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	555 355		555 355	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 093 844	121 869	1 971 975	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1)Y compris 716 014 milliers d'euros de titres SAS Rue la Boétie valorisés selon la méthode du cout .

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 825	0	22 825	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	22 825		22 825	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 469 326	84 585	1 384 741	0
Effets publics et valeurs assimilées	84 569	84 569		
Obligations et autres titres à revenu fixe	531 609	16	531 593	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	853 148		853 148	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	480 970		480 970	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 973 121	84 585	1 888 536	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1)Y compris 716 014 milliers d'euros de titres SAS Rue la Boétie valorisés selon la méthode du cout .

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	30/06/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 933	0	34 933	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	34 933		34 933	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur optio	0			
Instruments dérivés de couverture	1 011 468		1 011 468	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 046 401	0	1 046 401	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 593	0	28 593	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	28 593		28 593	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur optio	0			
Instruments dérivés de couverture	825 566		825 566	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	854 159	0	854 159	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**

Néant

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Néant

- **Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

Néant

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Les principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole, jugements et estimations utilisées décrits dans le point 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes au 30 juin 2016 de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

10. Parties liées

La Caisse régionale du Languedoc compte 102 Caisses locales.

Les Caisses locales détiennent 12 774 043 parts sociales de la Caisse régionale du Languedoc pour un montant de 127 740 milliers d'euros.

Elles détiennent 56 114 milliers d'euros de BMTN souscrits auprès de la Caisse régionale au 30 Juin 2016 et 32 818 milliers d'euros de comptes courants bloqués à la Caisse régionale.

La Caisse régionale détient un fonds dédié au 30 Juin 2016 : Force Languedoc.

Le fonds « Force Languedoc » est implanté en France, consolidé selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100% par la Caisse Régionale qui détient 99,99 % d'intérêts.

La Caisse régionale détient 34 394 parts du fonds dédié pour un montant de 481 089 milliers d'euros au 30 Juin 2016 (Normes françaises).

Depuis le 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) est consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née de d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 30 juin 2016, la Caisse régionale détient 364,4 millions d'euros de titres seniors, 59,3 millions d'euros de titres subordonnés et 150 euros de part résiduelle émis par le FCT.

En dehors des avantages au personnel et autre éléments de rémunération et à l'exclusion d'éventuelles opérations de crédits conclues à des conditions de marché ou aux conditions offertes

à l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale, aucune transaction n'a eu lieu entre les entités du groupe Caisse Régionale du Languedoc et les dirigeants de la Caisse régionale.

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2016

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015
Caisse Régionale du Languedoc	Mère	Néant	France		Mère	100	100	100	100
Caisses Locales	Mère	Néant	France		Filiale	100	100	100	100
Force Languedoc	Globale	Néant	France		Filiale	100	100	99,99	99,99
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR835 Languedoc	Globale	Néant	France		Filiale	100	100	100	100

12. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

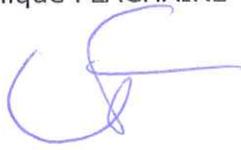
Néant

Maurin, le 20 juillet 2016

Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Jacques BOYER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Véronique FLACHAIRE, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 30 juin 2016 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à savoir les événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leurs incidences sur les comptes semestriels, les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ainsi que les principales transactions entre les parties liées.

Véronique FLACHAIRE



Directeur Général

Jacques BOYER



Président du Conseil d'Administration

IFEC

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

IFEC
82 bis, rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

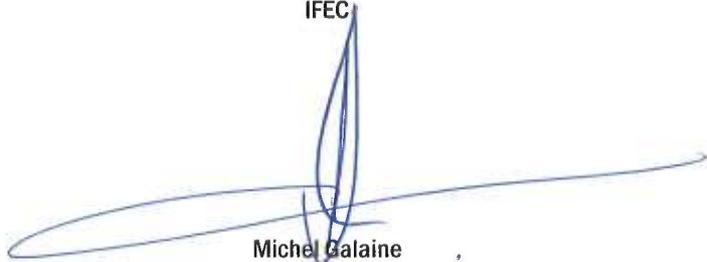
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Boulogne-Billancourt et Toulouse, le 29 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux